

Rapport sur la qualité des actifs
au 30 septembre 2015
Caisse Française de Financement Local
(instruction n° 2011-I-07 du 15 juin 2011)

Conformément à l'instruction n° 2011-I-07 du 15 juin 2011, le rapport sur la qualité des actifs a pour but de présenter l'ensemble des éléments d'actifs constituant le *cover pool* de la Caisse Française de Financement Local.

Au 30 septembre 2015, le *cover pool* de la Caisse Française de Financement Local est composé de EUR 48,6 milliards de prêts, de EUR 8,0 milliards de titres et de EUR 2,4 milliards de valeurs sûres et liquides, qui correspondent aux expositions suivantes :

En EUR milliers, au 30/09/2015	Encours	Actifs sortis temporairement du <i>cover pool</i>	TOTAL
Expositions sur des personnes publiques	56 587 239		56 587 239
Organismes de titrisation	-		-
Titres et valeurs suffisamment sûrs et liquides	2 405 053		2 405 053
TOTAL	58 992 292	-	58 992 292

Grâce à son statut de société de crédit foncier, la Caisse Française de Financement Local a accès aux opérations de refinancement proposées aux banques par la Banque de France. Dans le cadre du pilotage de son *cover pool* et de sa trésorerie, la Caisse Française de Financement Local peut ainsi sortir du *cover pool* certains actifs et les donner en garantie à la banque centrale afin d'obtenir un financement lors des appels d'offres organisés par la Banque de France. La Caisse Française de Financement Local n'a pas fait usage de cette possibilité au cours des trois derniers exercices (sauf pour des tests opérationnels d'accès, mis en œuvre régulièrement) et aucun actif n'a donc été mobilisé au 30 septembre 2015 auprès de la Banque de France.

Le *cover pool* n'inclut aucune part de titrisation. Les obligations foncières actuelles et futures émises par la Caisse Française de Financement Local respectent les conditions d'éligibilité aux opérations de refinancement de la Banque Centrale Européenne et sont également conformes aux nouvelles normes de la CRR / CRD IV.

1. PRÊTS GARANTIS

La Caisse Française de Financement Local ne détient aucun prêt garanti par une hypothèque ou cautionné.

2. EXPOSITIONS SUR DES PERSONNES PUBLIQUES

2.1 VENTILATION PAR TYPE DE CONTREPARTIE

Les expositions directes correspondent à des expositions sur des personnes publiques et les expositions indirectes à des expositions totalement garanties par des personnes publiques. Les expositions libellées en devise sont converties au cours de change du *swap* de couverture.

En EUR milliers	Exposition directe		Exposition indirecte		Total	Dont encours impayés
	PAYS	Prêts	Titres obligataires	Prêts		
France						
État (2)			182 253		182 253	262
Banque de France (3)	768 364				768 364	
Régions	1 593 015	104 551	276 548		1 974 114	58
Départements	6 328 334		235 886		6 564 220	8 229
Communes	15 672 499	24 174	576 580		16 273 253	74 822
Groupements de communes (4)	9 809 749	101 341	208 103		10 119 193	50 519
Établissements publics :						
- de santé	6 051 740				6 051 740	11 759
- d'habitat social	1 572 684				1 572 684	3
- autres	903 479		2 696		906 175	78
Sous Total	42 699 864	230 066	1 482 066	-	44 411 996	145 730
Allemagne						
Länder		512 953		102 500	615 453	
Sous Total	-	512 953	-	102 500	615 453	-
Autriche						
Länder			194 577		194 577	
Sous Total	-	-	194 577	-	194 577	-
Belgique						
Régions	22 437		44 210		66 647	
Communautés		50 000			50 000	
Établissements publics	65 288				65 288	
Sous Total	87 725	50 000	44 210	-	181 935	-
Canada						
Provinces		22 371			22 371	
Communes	181 865				181 865	
Établissements publics	128 676				128 676	
Sous Totaux	310 541	22 371	-	-	332 912	-
Espagne						
Communes	246 350				246 350	
Régions		104 353			104 353	
Sous Total	246 350	104 353	-	-	350 703	-
Etats-Unis						
États fédérés		251 635			251 635	
Sous Total	-	251 635	-	-	251 635	-
Finlande						
Communes	850				850	
Sous Total	850	-	-	-	850	-

En EUR milliers	Exposition directe		Exposition indirecte		Total	Dont encours des impayés
	Prêts	Titres obligataires	Prêts	Titres obligataires		
Italie						
État		562 967			562 967	
Régions		2 922 161			2 922 161	
Provinces		625 519			625 519	
Communes	10 281	2 132 981			2 143 262	
Sous Total	10 281	6 243 628	-	-	6 253 909	-
Japon						
Communes		25 000			25 000	
Sous Total	-	25 000	-	-	25 000	-
Portugal						
Communes	47 377				47 377	
Établissements publics	6 445				6 445	
Sous Total	53 822	-	-	-	53 822	-
Royaume Uni						
État				422 823	422 823	
Comtés (5)			398 124		398 124	
Districts (5)			27 973		27 973	
Communes (5)			1 367 720		1 367 720	
Établissements Publics (5)			56 183		56 183	
Sous Total	-	-	1 850 000	422 823	2 272 823	-
Suède						
Communes	22 898		11 218		34 116	
Sous Total	22 898	-	11 218	-	34 116	-
Suisse						
Cantons	578 966		274 253		853 219	
Communes	628 049				628 049	
Établissements publics	90 525				90 525	
Sous Total	1 297 540	-	274 253	-	1 571 793	-
Supranational						
Organismes internationaux	35 715				35 715	
Sous Total	35 715	-	-	-	35 715	-
TOTAL GÉNÉRAL	44 765 586	7 440 006	3 856 324	525 323	56 587 239	145 730

(1) La Caisse Française de Financement Local publie des comptes annuels et semestriels.

Les données relatives aux créances douteuses et litigieuses et aux provisions spécifiques présentées dans le présent rapport au 30 septembre 2015 sont celles du dernier arrêté comptable. Pour mémoire, à fin juin 2015, les créances douteuses et litigieuses s'élevaient à EUR 634 081 milliers et les provisions spécifiques sur prêts et titres étaient composées de :

- provisions pour créances douteuses : EUR 51 894 milliers. En complément de ces provisions, la Caisse Française de Financement Local constitue des provisions collectives et sectorielles.

- provisions sur moins values latentes des titres de placement : EUR 36 528 milliers

(2) Dont EUR 81 233 milliers au titre des opérations de contrat de partenariat

(3) Solde du compte Banque de France de la Caisse Française de Financement Local au 30/09/2015

(4) Dont EUR 23 871 milliers au titre des opérations de contrat de partenariat

(5) Prêt à Dexia Crédit Local d'un montant de EUR 1 850 millions collatéralisé par des prêts aux collectivités locales du Royaume-Uni.

2.2 NOTATIONS

La Caisse Française de Financement Local ne détient aucune exposition (hors valeurs de remplacement décrites ci-dessous) dont l'éligibilité nécessiterait une notation minimale par un organisme externe d'évaluation de crédit.

2.3 VENTILATION PAR DURÉE RÉSIDUELLE

En EUR milliers, au 30/09/2015

Période d'échéance en année	Nombre d'opérations ⁽¹⁾	Durée résiduelle					Total
		- de 3 mois	3 mois à 6 mois	6 mois à 1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans	
0	2 490	1 272 431	253 921	-	-	-	1 526 352
1	3 073	45 692	53 055	1 984 711	628 638	-	2 712 096
2	3 773	48 206	63 135	66 226	1 046 606	-	1 224 173
3	3 657	41 878	68 969	111 743	933 495	-	1 156 085
4	3 449	51 989	68 674	104 055	1 526 020	-	1 750 738
5	2 929	69 997	46 204	80 917	1 000 931	279 829	1 477 878
6	2 618	51 234	63 515	75 737	800 077	462 015	1 452 578
7	2 709	39 707	50 629	76 488	707 816	995 050	1 869 690
8	2 334	44 824	51 528	81 679	809 509	1 212 097	2 199 637
9	2 213	36 601	55 740	65 094	671 859	1 025 345	1 854 639
10	4 198	50 597	63 508	106 635	923 562	1 672 480	2 816 782
11	2 251	53 663	40 553	71 436	719 312	2 281 386	3 166 350
12	1 989	37 130	61 056	78 501	795 984	2 209 751	3 182 422
13	2 500	61 744	62 410	113 940	1 002 406	2 481 892	3 722 392
14	2 082	59 973	49 639	103 961	882 357	2 332 360	3 428 290
15	1 978	24 792	34 565	81 362	583 215	2 013 337	2 737 271
16	872	20 132	14 041	29 792	270 956	1 017 370	1 352 291
17	939	22 576	21 498	42 046	360 199	1 496 121	1 942 440
18	856	22 549	14 436	28 679	280 920	1 286 178	1 632 762
19	921	24 121	24 149	40 549	389 751	2 470 850	2 949 420
20	948	19 372	15 760	47 041	357 603	2 434 758	2 874 534
21	602	17 597	14 319	19 422	229 057	2 024 040	2 304 435
22	605	17 936	13 760	23 026	232 926	1 523 916	1 811 564
23	513	14 420	11 152	29 911	232 510	1 532 494	1 820 487
24	333	6 302	10 251	14 581	129 920	835 552	996 606
25	209	5 645	4 451	12 591	94 793	563 183	680 663
26	95	2 734	4 205	5 715	54 413	357 444	424 511
27	73	1 372	1 197	3 782	26 832	191 538	224 721
28	80	734	2 839	1 184	19 277	134 168	158 202
29	53	898	575	1 482	12 200	99 711	114 866
30	53	678	539	775	8 648	96 011	106 651
31	47	497	518	2 078	14 232	138 115	155 440
32	51	441	673	2 165	14 370	785 069	802 718
33	37	397	1 367	1 323	13 957	235 718	252 762
34	18	377	219	557	4 851	56 217	62 221
35	3	85	85	171	1 368	10 775	12 484
36	4	91	103	181	1 508	12 694	14 577
37	13	10	108	559	2 756	27 890	31 323
38	34	266	574	106	4 206	81 371	86 523
39	11	144	202	928	5 653	64 170	71 097
40	32	349	171	697	5 088	81 550	87 855
41	14	29	76	76	760	12 675	13 616
42	17	107	99	238	2 074	34 542	37 060
43	8	80	205	197	2 045	33 085	35 612
44	2	60	80	141	1 141	8 613	10 035
45	2	75	114	190	1 549	21 147	23 075
46	1	-	26	27	235	6 520	6 808
Total	51 689	2 170 532	1 244 893	3 512 695	15 807 585	34 639 027	57 374 732
ÉCART DE CHANGE							- 787 493
TOTAL GÉNÉRAL							56 587 239

(1) Nombre d'opérations qui arriveront à échéance pendant la période observée.

La période 0 inclut le solde du compte Banque de France.

2.4 REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS (RA)

En EUR milliers, au 30/09/2015

PAYS	RA survenus en 2015	Taux de RA
France		
Départements	3 912	0,08%
Communes	20 315	0,17%
Groupements de communes	4 077	0,06%
Etablissements publics de santé	1 053	0,02%
Etablissements publics d'habitat social	2 591	0,21%
Autres établissements publics	1 860	0,28%
Sous Total	33 808	0,10%
Finlande		
Autres établissements publics	41 160	N/A
Sous Total	41 160	N/A
TOTAL expositions sur personnes publiques	74 968	0,18%

Le taux de RA annualisé correspond au rapport entre le volume de RA survenu au cours de l'année 2015 et l'encours moyen égal à la moyenne des encours journaliers.

Pour mémoire, le taux de RA de l'exercice 2014 s'élevait à 0,12% correspondant à EUR 72 millions de remboursements anticipés.

3. ORGANISMES DE TITRISATION ET ENTITÉS SIMILAIRES

3.1 VENTILATION PAR TYPE DE CONTREPARTIE

En date du 30 septembre 2015, la Caisse Française de Financement Local ne détient aucune part d'organisme de titrisation et entités similaires au sein de son bilan.

3.2 NOTATIONS

Néant.

3.3 VENTILATION PAR DURÉE RÉSIDUELLE

Néant.

3.4 REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS

Néant.

4. TITRES ET VALEURS SUFFISAMMENT SÛRS ET LIQUIDES

4.1. VENTILATION PAR CONTREPARTIE

En EUR milliers, au 30/09/2015	Encours
Titres et valeurs suffisamment sûrs et liquides	2 405 053
TOTAL	2 405 053

Liste des valeurs de remplacement	Encours en EUR milliers
Meilleur échelon de qualité de crédit	
Prêt à SFIL	2 402 812
Second échelon de qualité de crédit	
Solde des comptes courants bancaires	2 241
Autres Titres	-
TOTAL	2 405 053
SURCOTES/DÉCOTES	-
TOTAL GÉNÉRAL	2 405 053

4.2 NOTATIONS

Au 30 septembre 2015, les valeurs de remplacement sont constituées de prêts à SFIL, notée à cette date, AA- par Fitch, Aa3 par Moody's et AA par S&P, ainsi que les soldes des comptes bancaires, dont la notation entre dans la catégorie « second échelon » de qualité de crédit.

4.3 VENTILATION PAR DURÉE RÉSIDUELLE

En EUR milliers, au 30/09/2015

Maturité résiduelle finale	Durée résiduelle						Total
		Période d'échéance en année	Nombre d'opérations (1)	- de 3 mois	3 mois à 6 mois	6 mois à 1 an	
0	1	2 241	-	-	-	-	2 241
12	1	5 753	117 835	141 686	1 049 950	1 087 588	2 402 812
Total	2	7 994	117 835	141 686	1 049 950	1 087 588	2 405 053
SURCOTES/DÉCOTES							-
TOTAL GÉNÉRAL							2 405 053

(1) Nombre d'opérations qui arriveront à échéance pendant la période observée.

Les soldes des comptes bancaires sont mentionnés ici comme une seule opération, échue.

4.4 REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS

Il y a eu un remboursement anticipé sur les valeurs de remplacement au cours de l'année 2015.

En EUR milliers, au 30/09/2015

PAYS	RA survenus	Taux de RA
Meilleur échelon de qualité de crédit		
Prêts à SFIL	1 120 139	N/A
Sous Total	1 120 139	N/A
TOTAL	1 120 139	N/A

5. LE RISQUE DE TAUX

La politique mise en œuvre par la Caisse Française de Financement Local permet de la protéger contre le risque de taux, puisque toute acquisition d'actif ou émission de passif est systématiquement couverte en taux révisable dès l'origine.

La couverture du risque de taux d'intérêt est réalisée en deux étapes :

- à un premier niveau, les actifs et les passifs privilégiés qui ne sont pas naturellement à taux variable sont couverts en euribor jusqu'à maturité, et cela dès leur entrée au bilan. Dans la pratique, les acquisitions de portefeuilles de prêts (dont le montant unitaire est généralement faible) sont généralement macro-couvertes alors que les crédits accordés individuellement ou les émissions obligataires sont micro-couverts. La couverture d'actifs est le plus souvent réalisée par la conclusion de *swaps* de taux, mais le même effet peut également être obtenu, lorsque cela est possible, par la résiliation de *swaps* de passifs ;
- à un second niveau, les flux des actifs et passifs en euribor (naturellement ou après couverture) sont swappés en eonia sur une durée glissante de 2 ans, afin de protéger le résultat contre le risque de base résultant de périodicités différentes des euribor (1, 3, 6 ou 12 mois) et contre le risque de *fixing* dû à des dates de refixation des index de référence différentes à l'actif et au passif.

Les dettes non privilégiées ne sont pas concernées par ces opérations de couverture. En effet, les dettes contractées par la Caisse Française de Financement Local auprès de son actionnaire pour financer le surdimensionnement sont empruntées soit directement avec un index monétaire et n'ont pas besoin d'être swappées, soit avec un index euribor et financent alors des actifs également indexés sur euribor. Le cas échéant, les dettes envers la Banque de France, à court terme et à taux fixe, ne sont pas couvertes, mais financent des actifs à taux fixe également.

La sensibilité des positions résiduelles qui subsistent après le premier et après le deuxième niveau de couverture fait l'objet d'une surveillance et d'un encadrement dans des limites étroites.

Les limites encadrant le risque de taux garantissent avec une probabilité de 99 %, une perte maximale à 1 an inférieure à EUR 80 millions en cas de choc de taux de 200 *basis points* (bp), soit une perte maximale équivalente à EUR 40 millions (3 % des fonds propres) pour une variation de taux de 100 bp. Cette calibration a été basée sur un choc directionnel de taux correspondant au quantile 1 % à 1 an observé sur la période 2005-2013, qui est de l'ordre de 200 bp.

Un jeu de trois limites permet de tenir compte du risque de pente, en plus du risque directionnel. Ces limites encadrent la sensibilité au risque de taux fixé et garantissent ensemble la perte maximale décrite ci-dessus.

Les mesures à fin de trimestre de sensibilité pour un mouvement de taux de 100bp sont présentées ci-dessous.

Risque directionnel

Sensibilité globale

EUR millions, fin de trimestre	Limite	T4 2014	T1 2015	T2 2015	T3 2015
Sensibilité	25,0	0,6	4,9	10,5	0,0

Risque de pente entre deux points de maturité éloignée sur la courbe

Somme des sensibilités

EUR millions, fin de trimestre	Limite	T4 2014	T1 2015	T2 2015	T3 2015
Court terme	10,0	-1,6	0,3	2,0	3,5
Moyen terme	10,0	3,8	5,2	5,6	-0,8
Long terme	10,0	6,4	6,8	6,3	-0,5
Très long terme	10,0	-8,0	-7,3	-3,4	-2,2

Risque de pente entre deux points de maturité proche

Somme des sensibilités en valeur absolue

EUR millions, fin de trimestre	Limite	T4 2014	T1 2015	T2 2015	T3 2015
Court terme	20,0	4,2	1,0	7,6	5,2
Moyen terme	20,0	6,3	7,8	13,4	8,4
Long terme	20,0	4,7	4,1	8,9	4,9
Très long terme	20,0	8,0	7,3	7,6	3,8

6. LA GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ

La Caisse Française de Financement Local assure une gestion lui permettant de couvrir structurellement ses besoins de liquidité jusqu'à extinction des passifs privilégiés par des actifs éligibles au refinancement auprès de la Banque de France.

Par ailleurs, la Caisse Française de Financement Local s'assure qu'à tout moment ses besoins de trésorerie sur une période de 180 jours sont couverts par des valeurs de remplacement et des actifs éligibles aux opérations de crédit de la Banque de France. On entend par besoins de trésorerie les remboursements des obligations foncières et des RCB, des dettes non privilégiées et les prévisions de remboursement du *cash collateral* reçu, nets des remboursements d'actifs reçus.

À fin septembre 2015, la situation de liquidité sur les 180 prochains jours présente principalement un excédent de liquidité. Les variations observées correspondent aux *cash flows* d'amortissement des obligations foncières, du *cash collateral*, des dettes non privilégiées et des actifs. Cependant, un besoin de liquidité apparaît en février 2016 pour un montant limité. Les émissions obligataires réalisées après le 30 septembre 2015, notamment l'émission benchmark du mois d'octobre pour un montant de EUR 1 milliard, couvriront ce besoin. En cas de nécessité, les besoins peuvent aussi être couverts par des tirages auprès de SFIL, par un recours aux opérations de refinancement de la Banque de France et par la mise en place d'opérations de pensions livrées interbancaires.

